



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : A.LECHEVALLIER (pouvoir à MA THEBAUD), D.ARMENGAUD (pouvoir à Francis GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à I OXOBY PAGNAN), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

ORDRE DU JOUR :

Informations de Monsieur le Maire

Informations des Adjoints

Approbation du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Approbation du Conseil Municipal du 4 novembre 2014

1. Compte Epargne Temps : approbation du nouveau règlement
2. Recensement de la population : création d'un emploi occasionnel
3. Modification du tableau des emplois
4. Mise à disposition de personnel communal
5. Décision modificative n° 2
6. Avances de subventions et participations
7. Subvention complémentaire attribuée au centre social Dou Boucaou
8. Avenant n° 1 : convention financière centre social Dou Boucaou
9. Objectifs triennal 2014-2016 pour les logements locatifs sociaux
10. Txakurrak : Modification des statuts du syndicat

Questions diverses

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce le décès de Mr Gérard BLONDY, époux de Maité, ancienne conseillère municipale. Il présente ses plus sincères condoléances à la famille.

Il annonce également le décès de Mr Robert LINXE, grand chocolatier, issu d'une famille Boucalaise. Il présente ses plus sincères condoléances à la famille.

Il annonce la naissance d'Esteban dans le foyer de Johann MONCADA, adjoint administratif à la mairie et présente ses félicitations aux heureux parents.

Il poursuit :

« Une réunion d'informations avec les commerçants s'est déroulée vendredi 12 décembre afin de présenter le projet de rénovation des places. Les commerçants invités ont pu se prononcer sur des améliorations à amener au projet.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 18 décembre à 19 heures, Salle Paul Vaillant Couturier afin de présenter un premier bilan de 8 mois de mandature. Un pot de fin d'année sera offert par le groupe de la majorité et les membres de la liste BCDD.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 16 janvier à 18 heures à la Salle Paul Vaillant Couturier et celle des commerçants le samedi 17 janvier à 12 heures.

Les Elections des représentants du personnel au Comité Technique ont eu lieu le 4 décembre : résultats 2 sièges UNSA, 2 sièges CGT.

J'ai reçu le 9 décembre dernier, avec Monsieur BAGNERES PEDEBOSCQ, deux représentants du Ministère de la Culture accompagnés de Monsieur BURUCOA. Cette rencontre avait pour but d'évoquer l'avenir de la Salle Paul Vaillant Couturier. Cette salle a des qualités énormes, unanimement reconnues, en termes de capacité, d'acoustique et de situation. Le dossier fait son chemin au sein de l'Agglomération. Si nous décidons de la faire revivre, il y aura un coût. Elle a eu l'air de susciter l'intérêt du Ministère de la Culture.

Le Téléthon a rencontré un vif succès puisque plus de 10 000 € ont été récoltés. La Commune a mis à disposition le matériel ainsi que le personnel nécessaire pour le bon déroulement des différentes manifestations organisées. Il est à noter que 180 repas ont été servis à cette occasion.

Madame Christiane MALLET, peintre Boucalaise expose actuellement à la Mairie. »

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie Ange THEBAUD annonce que les trophées de l'eau, organisés par l'Agence Adour Garonne sont lancés sur l'ensemble du bassin depuis le 1^{er} décembre dernier. Cette 6^{ème} édition est axée sur la promotion des enjeux de l'eau grâce à la création artistique et attend des candidats, des productions dans deux catégories d'œuvres :

- . l'écriture d'une nouvelle,
- . la réalisation d'un court-métrage

Pour laisser libre cours à l'imagination, le thème du concours cette année est « l'eau du futur, le futur de l'eau ».

Les trophées de l'eau sont ouverts à tous, jeunes, amateurs, professionnels et semi-professionnels.

« Pour retrouver toutes les informations, consultez le site de la Ville. »

Madame Monia EVENE indique que le repas des aînés a été, comme les années passées, un vif succès avec 250 inscriptions.

Madame Claire ORDONNES informe l'assemblée que la Ville de BOUCAU est sortie du Réseau d'Education Prioritaire mais reste en cellule de veille. Ce choix a été réalisé selon plusieurs critères qu'elle énumère. « Rien n'est défini pour l'instant. Nous n'avons encore aucune visibilité là-dessus. »

Monsieur Jean Michel BAGNERES PEDEBOSCQ dit : « le festival Apollo s'est bien passé avec une fréquentation de l'ordre de 500 personnes sur le site de la Salle Paul Vaillant Couturier et environ 2 000 personnes sur celui du musée Basque à Bayonne. Le bilan financier est équilibré.

Un projet de fresque sur les silos de Maïsica est à l'étude. J'ai assisté le vendredi 12 décembre à une réunion de présentation par l'artiste Monsieur PIFFETEAU. Ce projet représente une surface de 3500 m² en façade sur l'Adour. Le projet de financement est estimé à 200 000 € environ avec un coût pour les Communes de Boucau et d'Anglet de 15 % soit 0.09 € par habitants, soit 720 € au total. A noter les réserves de la Ville d'Anglet qui aura vu sur cette fresque. »

Monsieur le Maire rajoute que l'on s'orienterait vers une réponse négative compte tenu des problèmes environnementaux qui existent actuellement. « Nous pensons qu'il serait plus judicieux d'investir sur du matériel plutôt que sur une fresque d'autant que le coût total est très onéreux. »

Monsieur Louis DARRIBEROUGE donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet suite à la saisine de Messieurs FAVRAUD et MARTIN concernant l'audit. Il y est rappelé qu'une convention a été passée le 20 avril 2014 par Monsieur le Maire pour un montant de 12 000 € HT et qu'elle pouvait être passée sans formalités préalables en raison de son montant. De plus, il précise qu'elle n'était pas transmissible au contrôle de légalité.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE apprécierait qu'un mot d'excuses soit transmis à Monsieur le Maire.

Il poursuit en indiquant que des gens du voyage se sont installés à proximité de la Maison de Retraite. « Ils ont commis des exactions et nous avons donc décidé de les expulser. L'huissier est passé et une requête a été déposée. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO intervient concernant le Réseau d'Education Prioritaire. « Le marqueur de Boucau est d'avoir des actions fortes. Le REP était une mesure forte qui permettait d'améliorer le bien-être des enfants. Les critères définis sont très généralistes. La Ville va beaucoup perdre : 10 enfants de plus dans les classes, l'arrivée des petits de 2 ans, remise en cause des moyens qui ne seront plus les mêmes. C'est catastrophique. Je regrette profondément que des mobilisations au niveau des parents, des enseignants et des élus ne soient pas prises. Les seules batailles perdues sont celles que l'on ne mène pas. La mairie doit impulser des actions. La réussite au niveau du Brevet des Collèges a été impulsée par ce dispositif au niveau des établissements scolaires mais aussi des quartiers. Je pense que dans plusieurs années, ce bénéfice se dégradera. Que comptez-vous faire ? »

Monsieur Christophe MARTIN rappelle que Boucau était dans une situation identifiée en difficulté. « Le taux de réussite du Brevet cette année au niveau du collège Henri Barbusse approche celui des résultats départementaux. Si demain les moyens étaient supprimés, on constaterait des difficultés. Il faut mener des actions par la mairie afin que les résultats puissent se stabiliser. Quand les moyens ne sont plus là, il est difficile de les récupérer. »

Il poursuit en regrettant le fait que les élus du Conseil Municipal n'aient pas été associés à l'invitation faite aux commerçants concernant la présentation du projet de la Place Sémard.

Il indique que le 16 janvier aura lieu la cérémonie des vœux du Maire mais également celle du Sous-Préfet. « La démarche n'est pas très républicaine. »

De plus, Il apporte des éléments de réponse à Monsieur Louis DARRIBEROUGE concernant l'audit. « Le Préfet n'a pas répondu à nos questions. Nous ne mettons pas en cause la légalité de l'audit mais l'absence de mise en concurrence. Il y a donc une présomption de favoritisme sur l'entreprise choisie. Si nous n'avons pas de réponse, nous nous réservons le droit de donner une suite. »

Monsieur le Maire répond : « Vous avez eu une réponse mais elle ne vous convient pas. Pour nous, le sujet est clos. Vous donnerez la suite que vous souhaitez.

S'agissant de l'invitation pour le projet des Places, vous êtes mal placés pour me faire la leçon vu le nombre d'invitations fictives de la précédente mandature. Concernant la cérémonie des vœux, nous avons croisé nos agendas avec les Maires de l'Agglomération et le choix de la date s'est avéré compliqué. Il n'y a pas mort d'homme. »

Madame Claire ORDONNES répond aux inquiétudes évoquées par rapport au REP. « Le mécontentement est partagé. Le nombre de professeurs pris en compte par le Département ne dépend pas du REP. Avec ce fonctionnement, nous avons perdu un poste à l'école Paul Langevin malgré nos actions.

Concernant les petits de 2 ans, nous avons prévu d'équiper les classes pour montrer notre volonté de les accueillir. Ce dispositif n'est pas remis en question.

Par contre, certains projets comme « la fête de l'eau, les opérations « Coup de Pouce » présentent des inquiétudes clairement identifiées. Notre action est de proposer pour montrer et démontrer. »

Elle précise que la CLIS restera sur Boucau.

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle qu'elle intervient régulièrement à l'Agglomération sur tout ce qui touche Boucau. « J'ai demandé au service scolaire et au CCAS de travailler sur le dossier du REP. Ce sont des calculs budgétaires qui sont réalisés au détriment des enfants. Cela nous inquiète mais nous travaillons dessus.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit qu'il a le sentiment que la Municipalité accompagne cette décision. « Il s'agit d'une régression énorme. Je n'ai pas le sentiment que vous avez l'envie de vous battre. Pour le maintien des classes, nous nous sommes défendus. Je suis très déçu. »

Madame Marie Ange THEBAUD rétorque que le DASEN avait déjà pris sa décision malgré nos actions.

Monsieur le Maire rappelle que les Lois sont faites en haut.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

. séance du 29 septembre 2014 : unanimité

. séance du 4 novembre 2014 : unanimité

-1-

COMPTE EPARGNE TEMPS – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 31 mars 2006, le règlement relatif à la mise en place et aux modalités de gestion du Compte Epargne Temps dans la collectivité a été adopté.

Aujourd'hui, les dispositions de ce règlement sont contraires à la réglementation, modifiée par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010.

Par conséquent, un nouveau projet de règlement conforme à la réglementation en vigueur vous est présenté.

Il a été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire en date du 24 novembre 2014.

Une information de l'ensemble du personnel à ce sujet sera faite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte le nouveau règlement relatif au Compte Epargne Temps ci-après annexé.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-2-

RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 4 novembre 2014, 18 emplois occasionnels d'agents recenseurs ont été créés afin d'assurer le recensement de la population boucalaise en 2015.

Sur les instructions du superviseur de l'INSEE, le découpage des zones de collecte a dû être revu, ce qui nécessite la création d'un emploi supplémentaire d'agent recenseur à temps non complet.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide la création d'un emploi occasionnel d'agent recenseur à temps non complet,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail,

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2015.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN souhaite connaître les modalités de recrutement. « Vous nous avez informés que les informations étaient sur le site de la Ville. Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais rien vu de tel à moins que ce ne soit masqué. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond : « Les termes employés sont forts : jamais, masqué !! Nous faisons au mieux pour recruter les Boucalais. »

Monsieur Christophe MARTIN souhaite une diffusion plus large si un nouvel emploi se présentait.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

. Du départ en retraite d'un agent et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au service « entretien des bâtiments et restauration scolaire », il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de 3 emplois.

. De la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi au service « sport/jeunesse » suite à la mutation de l'agent dans un autre service.

. De la création de deux emplois au service voirie en anticipation de deux départs en retraite en 2015.

. De la nécessité de régulariser la situation d'un agent non titulaire occupant un emploi devenu permanent,

Il convient de modifier le tableau des emplois de la façon suivante, et ce à compter du 1^{er} février 2015 :

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Service entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC (25h45/semaine)	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet
	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC (24h/ semaine)	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC (32h/30 semaine)
	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC (20h/ semaine)
Service sport/jeunesse	1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32h30/semaine)
Service technique Voirie		2 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service administratif		1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet
TOTAL	4	7

Considérant l'avis rendu par le CTP en date du 24 novembre 2014,

Il est précisé que les emplois libérés en 2015 suite aux départs en retraite seront supprimés après avoir recueilli l'avis du CTP.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2015.

Discussion :

Monsieur le Maire explique sa volonté, partagée par son groupe, de pérenniser les emplois des jeunes en poste depuis des années. « Nous avons souhaité faire du social. Administrativement, le tableau des emplois est en déséquilibre mais en réalité il n'y en a aucun. Cette modification est réalisée à effectif global identique.

Monsieur Albert MATON évoque un sujet sensible avec des différences sérieuses. « En effet, au 17 février 2014, il y avait 94 emplois créés aujourd'hui nous en sommes à 98. Il y avait 93 emplois pourvus, aujourd'hui nous en sommes à 96 c'est-à-dire trois emplois en plus. Vous continuez la politique de vos prédécesseurs mais il s'agit de votre politique et c'est une grosse différence. Je ne suis pas pour le remplacement poste pour poste. Il faut noter en plus, une augmentation de 6 % en investissement et de 10 % en fonctionnement. Je voterai donc contre. »

Monsieur le Maire répond : « Vous faites de la finance, moi je fais de la finance et du social. Je vous ai indiqué que c'était à effectif global. Ces tableaux sont la représentation de créations d'emplois. Nous avons besoin du personnel en place. Il s'agit d'une saine gestion. La masse salariale est en augmentation et nous avons fait avec. Nous faisons des modifications en intégrant l'aspect humain. Au 1^{er} trimestre, nous ferons le budget 2015 avec tous les éléments. »

Monsieur Jean DUBOURDIEU fait remarquer qu'un agent n'a pas le même temps de travail. « Dans l'esprit, j'ai du mal à comprendre mais ce n'est pas une critique. »

Monsieur le Maire répond que ces changements ont été faits avec l'accord des salariés.

Monsieur Jean DUBOURDIEU rétorque qu'une personne travaille moins au service des sports.

Monsieur Albert MATON souligne quant à lui, qu'il regarde les impôts.

Monsieur Pierre FAVRAUD dit qu'il va y avoir un chevauchement avec les départs en retraite par anticipation.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des longues maladies. « A effectif global et finances globale. »

VOTE :

Pour : 28

Contre : 1 (MATON)

-4-

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Commune de SAINT PIERRE-D'IRUBE une convention de mise à disposition pour un technicien principal de 1^{ère} classe, actuellement placé en surnombre dans la Commune de BOUCAU, et ce afin de faciliter son reclassement.

Le projet de convention sera soumis à la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-après annexée.

Discussion :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'ancienne Directrice Générale des Services qui a retrouvé un emploi à la Mairie de ST PIERRE D'IRUBE et pour lequel il a contribué. Il se dit très heureux pour elle d'abord car l'aspect humain est le plus important mais pour les finances de la Ville également. « Les procédures sont complexes, notre Commune continue à la payer. »

Monsieur Christophe MARTIN se réjouit pour elle. Il précise que sur la convention, les dates ne sont pas précisées. Il se dit surpris par le mécanisme de la rémunération mais il s'en remet au Centre de Gestion qui a géré la situation.

Monsieur le Maire explique qu'elle n'était pas en catégorie A donc elle n'était pas rattachée au CDG. « Nous étions obligés de la mettre en surnombre. Le Maire de St-PIERRE-D'IRUBE doit attendre la décision de la Commission Administrative Paritaire c'est pourquoi les dates ne sont pas inscrites. Administrativement, on subit. »

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-5-

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire,

Le Conseil Municipal,

. décide de modifier les crédits ouverts au budget 2014 de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - fonction - opération	Montant	Article (chap) - fonction - opération	Montant
1641 16) - 01 : Emprunts en Euros	- 4 218,00	021 (021) -01 : Virement de la section fonctionnement	- 34 000,00
2158 (21) -412-91 : Autres installations matériels et outillages	14 900,00	024 (024) -810 : Produits des cessions d'immobilisation	800,00
2313 (23)-810-107 : Constructions	5 500,00	1323 (13) -820 -36 : Départements	- 30 938,00
2313 (23)-810-107 : Constructions	2 500,00	1346 (13) -820 - 34 : Participation pour voirie et réseaux	- 1 335,00
2315 (23)-820-34 : Installation, matériel et outillages	18 200,00	27638 (27) -53 : Autres établissements publics	74 855,00
27638 (27) - 01 : Autres établissements pub.	-27 500,00		
Total Investissement	9 382,00		9 382,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - fonction - opération	Montant	Article (chap) - fonction - opération	Montant
023 (023)-01 : Virement à la section d'investissement	-34 000,00	73111 (73) -01 Taxe foncière & habitation	26 750,00
60621 (011) -810 : Combustibles	4 100,00	7321 (73) -01 : Attributions de compensation	3 080,00
61521 (011) -830 : Terrains	8 950,00	7411 (74) -01 : Dotation forfaitaire	12 272,00
61551 (011) -810 : Matériel roulant	16 700,00	74121 (74) -01 : Dotation de solidarité	-3 089,00
61558 (011) -810 : Autres biens mobiliers	4 250,00	74127 (74) -01 : Dotation nationale de péréquation	-33 366,00
6531 (65) -021 : Indemnités élus	-3 000,00	74718 (74) -20 : Autres	9 150,00
6533 (65) -021 : Cotisations retraite élus	-1 000,00	7478 (74) -20 : Autres organismes	10 000,00
6534 (65) -021 : Cotisations de sécurité élus	-1 000,00	74833 (74) - 01 : Etat-compens au titre contribution éco territoriale	-3 017,00
6535 (65) -021 : Formation élus	-5 000,00	74834 (74) -01 : Etat compens au titre exonérations taxes foncières	-6 990,00
6554 (65) -020 : Contributions aux organisations de regroupement	5 400,00	74835 (74) -01 : Etat compens au titre exonération taxe d'habitation	4 110,00
6558 (65) -64 : Autres contributions obligatoires	-10 000,00	752 (75) -53 : Revenus des immeubles	-22 324,00
6574 (65) -422 : Subvention fonctionnement aux associations	20 000,00	752 (75) -71 : Revenus des immeubles	-3 576,00
658 (65) -020 : Charges diverses de gestion	-5 400,00	758 (75) -53 : Produits divers de gestion courante	7 000,00
Total fonctionnement	0		0
Total dépenses	9 382,00	Total recettes	9 382,00

Discussion :

Monsieur le Maire précise que cette délibération a été évoquée en commission des Finances dont le compte-rendu a été envoyé à tous les élus. « Il s'agit de réactualiser le Budget au plus près. »

Monsieur Jean DUBOURDIEU se dit satisfait que les 102 000 € de l'Agglomération pour le projet Biremont soit rentrés dans nos financements.

Monsieur Francis GONZALEZ précise que ce sont des ajustements d'écriture. « En 2015, je ne suis pas convaincu que l'on vous fasse plaisir concernant l'ilot Biremont. »

Monsieur Albert MATON pense que les charges générales de fonctionnement ne vont pas dans le bon sens. Les subventions ont subi une augmentation importante et ça me gêne. Le fonctionnement a augmenté de 10 %. Je n'avais pas voté le budget 2014. Je prends acte de cette décision modificative mais je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire indique à Monsieur MATON qu'un compte a été abondé pour les subventions et que l'argent a été pris dessus à chaque fois que ça a été nécessaire.

Monsieur Jean DUBOURDIEU renchérit : « Heureusement qu'il y avait cette enveloppe. »

VOTE :

Pour : 28

Abstention 1 (MATON)

-6-

AVANCES DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de permettre aux associations et organismes publics d'assurer la continuité de leur fonctionnement en allouant à ces organismes régulièrement subventionnés par la Commune une avance sur les subventions et participations avant le vote du budget 2015. Ces avances peuvent être versées dans la limite de 25 % des sommes allouées en 2014 et sur demande expresse des organismes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

. **Approuve** sa proposition,

. **Accepte** le principe d'avances de subventions sur le Budget 2015 aux organismes suivants : Centre Communal d'Action Sociale, Centre Social et de Loisirs Dou Boucaou, Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, Boucau-Tarnos-Stade, Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos, Comité des fêtes, CAEM, Syndicat Txakurrak.

. **Décide** que le montant des sommes allouées avant le vote du Budget ne pourra excéder 25 % des subventions allouées en 2014.

Discussion :

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique qu'il est d'accord avec la délibération. « En revanche, Monsieur le Maire, vous devriez vous abstenir car vous êtes Président du BTS et Maire. Il va y avoir conflit d'intérêt. »

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur Jean Pierre CRESPO qu'il ne s'était pas posé la question lorsqu'il était premier Adjoint et Vice-Président du BTS.

Monsieur le Maire indique qu'il ne prend pas part au vote.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-7-

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ATTRIBUEE AU CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'allouer une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association « Centre Social Dou Boucaou » afin d'équilibrer leurs comptes 2014.

En effet, les frais de fonctionnement induits par l'extension de la crèche, la baisse du montant de la subvention 2014 par rapport à celle de 2013 nous obligent aujourd'hui à revoir le montant global de la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

. **décide** d'allouer sur les crédits ouverts au budget 2014, article 6574 une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association « Centre Social Dou Boucaou ».

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que lors du vote du Budget, les NAP n'avaient pas été prises en compte puisqu'il manquait des éléments. « Il me semble nécessaire aujourd'hui de réaliser un bilan avec le Centre Social Dou Boucaou. »

Monsieur Albert MATON rappelle que 10 000 € ont déjà été ajoutés. « Au total, la subvention s'élève à 331 000 € et il aurait fallu le préciser. Il y a une exagération dans les subventions. Il faut regarder les fonds propres de cette association car il y a quelques années on donnait 150 000 €. C'est systématique, on l'augmente tous les ans. »

Monsieur Jean DUBOURDIEU précise qu'il lui a semblé, à l'époque, opportun d'associer le marché périscolaire afin de faciliter les actions. « Aujourd'hui, je pense que c'est une erreur, il faut faire un marché à part. »

VOTE :

Pour : 28

Abstention : 1 (MATON)

-8-

AVENANT N°1 – CONVENTION FINANCIERE CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, présente au Conseil l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),

. **approuve** l'avenant n°1 à la convention financière 2014 entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Discussion :

Monsieur Albert MATON dit qu'il votera contre. « Je comprends qu'il faille donner plus mais j'aurais aimé que mes remarques soient prises en compte. »

Monsieur le Maire répond : « Vous votez le Budget 2015 par anticipation. »

VOTE :

Pour : 28

Contre : 1 (MATON)

-9-

OBJECTIF TRIENNAL 2014-2016 POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Madame Marie-Ange THEBAUD rappelle que la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, couramment appelée loi SRU ou loi Gayssot, précisait que les communes de plus de 3 500 habitants comprises dans une Agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant une Commune de plus de 15 000 habitants, devaient compter à l'horizon 2020 un nombre total de logements sociaux de 20 % par rapport au nombre de résidences principales.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, dite « Loi Duflot », relative à la « mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social » a modifié la loi SRU. Le seuil minimal est dorénavant de 25 % et l'échéance pour atteindre cet objectif est fixée à l'année 2025.

En application des articles L 302-8 et L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les communes concernées par cette obligation et disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux doivent s'engager, par période triennale, dans un plan de rattrapage ayant pour objectif de résorber leur déficit à l'horizon 2025.

La nouvelle période triennale s'étend de 2014 à 2016.

En matière d'habitat, la Commune s'intègre dans la politique menée par l'Agglomération Côte Basque - Adour à travers son Programme Local de l'Habitat qui prévoit un objectif de production de logements sociaux supérieur à celui fixé par la loi.

En conséquence, et conformément à l'article L 302-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'objectif triennal 2014-2016 qui s'impose à la commune correspond a minima à celui du Programme Local de l'Habitat, soit 90 logements locatifs sociaux.

Les programmes à retenir pour la période triennale 2014-2016 sont :

Nom de l'opération	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL
La Rose des Vents	2	14	8	24
Les Jardins de Canditte	15	34		49
Résidence Pierre Lousse	4	10		14
Total sur la période	21	58	8	87

Avec 87 logements locatifs sociaux déjà prévus pour la prochaine période triennale, la Commune est en mesure de répondre aux objectifs qui lui sont assignés.

Madame Marie Ange THEBAUD précise que la réalisation de cet engagement est soumise à de nombreuses étapes qu'il est difficile d'inscrire dans un calendrier précis compte tenu des délais souvent aléatoires aux plans juridique, financier et technique.

Au terme de cette période, un bilan sera établi et examiné par les services de l'Etat.

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle la mise en place par la loi d'un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 25 %. Son montant est égal au produit du nombre de logements manquants par le montant correspondant à 20 % du potentiel fiscal par habitant. Une majoration est appliquée si la commune fait l'objet d'un constat de carence.

En effet, en cas de non-respect des objectifs, le Préfet sera amené à lancer la procédure de carence, conformément aux dispositions prévues par l'article L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, et à prendre un arrêté prononçant la carence de la commune pour une durée maximale de trois ans.

Dans ce cas, outre la majoration du prélèvement sur les ressources fiscales, l'exercice du droit de préemption urbain sera transféré au Préfet pendant la durée d'application de l'arrêté de carence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme THEBAUD,

Après en avoir délibéré,

S'engage dans un plan de rattrapage avec pour objectif d'atteindre le minimum requis de 90 logements locatifs sociaux sur la période triennale 2014-2016.

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD dit : « Comme vient de l'indiquer Madame THEBAUD, dans le cadre de la loi ALUR nous sommes légalement obligés de délibérer sur un objectif de construction de logements sociaux pour une période de trois ans.

Pour la période 2014 /2016 vous affichez un objectif de 87 logements. Je ne peux m'empêcher de remarquer que l'ensemble de ces logements ont été programmés par l'ancienne municipalité, comme quoi le travail fait pendant le dernier mandat sur ce thème, n'était pas si nul que vous l'affirmiez dans la campagne municipale.

Je voudrais cependant préciser quelques points : La résidence Rose des Vents que vous intégrez dans l'objectif a été livrée en 2013, vous oubliez les 19 logements de la résidence Malaga, à moins que vous ne les ayez déjà passés pour perte vu que certains d'entre vous rêvent de voir le projet abandonné par l'actuel promoteur. Vous oubliez aussi les 14 logements sociaux de l'îlot Landaboure, et la vingtaine de logements du projet Bouygues. En fait vous avez déjà près de la moitié du prochain exercice triennal, sans parler de l'îlot rue des vignes et de l'îlot Biremont.

On voit que le précédent mandat fournira plus de la moitié des réalisations du mandat en cours, on verra si vous laisserez la même situation en 2020.

Car ou sont vos projets pour les prochaines années en terme de logement, quelle politique souhaitez-vous mettre en place ? Tout cela reste dans un flou qui est tout sauf artistique, et lorsqu'il y a un flou il y a un loup.

En fait vous vous êtes fait élire en promettant aux Boucalais de ne plus construire que des maisons individuelles, je caricature à peine. Mais aujourd'hui face aux contraintes légales et à la pression de l'Agglomération, vous êtes obligés de rentrer dans les clous. En clair, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, connaissant la situation de la Commune et le contexte local et légal vous avez fait des promesses en sachant pertinemment qu'elles étaient intenables. Je terminerais en paraphrasant un homme politique : « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose c'est ce que l'on appelle de la démagogie. »

Monsieur le Maire répond : « Ne construire que des maisons individuelles ? Laissez-moi sourire, nous n'avons jamais dit cela. En 13 ans, vous êtes passés de 13 à 14 % de logements sociaux. Avec les 30 % de logements sociaux évoqués lors la campagne, même le Sous-Préfet s'était posé la question de comment vous alliez y parvenir car nous triplions la population Boucalaise. Le rattrapage aurait donné un calcul de 465 logements en résidences principales qui auraient été affectés aux logements sociaux.

Vous faites des projections de ce que l'on ne fera pas. Laissez-nous gérer. Au niveau du SCOT, nous en parlons actuellement. On est conscient de ce que vous nous laissez. Nous restons sur le calcul présenté ce soir. »

Monsieur Christophe MARTIN répond : « Vous mélangez plusieurs choses. Un projet collectif a un minimum de 30 % de logements sociaux. Mathématiquement, on augmente la partie production. On repoussera toujours le nombre de logements restant à couvrir. Il faut donc changer les règles de l'Agglomération et limiter la production en VEFA (vente en état futur d'achèvement). Ce qui n'apparaît pas ce sont vos projets, vos ambitions. Il y a 5 ans environ de délai d'inertie. »

Monsieur le Maire précise qu'il doit faire voter cet objectif avec les chiffres fournis.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-10-

TXAKURRAK – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur Ulysse André DEL PRADO, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Txakurrak réuni le 9 octobre 2014 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu du retrait des Communes d'Arcangues et de Labastide-Clairence.

Il invite le Conseil à valider cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ulysse André DEL PRADO,

. Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak.

Discussion :

Monsieur Jean DUBOURDIEU demande pourquoi ces Communes se retirent.

Monsieur Ulysse DEL PRADO répond qu'il y a une forte augmentation de la cotisation prévue par le Syndicat.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite connaître les conséquences pour la Ville.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas l'objet de la délibération.

Un bref, mais vif débat est échangé entre les deux protagonistes.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-11-

MOTION EN FAVEUR DE LA CAF

Madame Marie-Ange THEBAUD, Adjointe, explique que suite à sa précédente information concernant la situation de la CAF du Pays Basque et du Seignanx, donnée lors du Conseil Municipal du 4 novembre dernier, la situation n'a, à ce jour, pas évoluée.

Elle rappelle que le Conseil Municipal avait précédemment voté une motion de soutien à la CAF du Pays Basque et du Seignanx le 8 juillet 2013. Cette motion s'opposait alors au projet de fusion des deux caisses d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx, avec celle de Béarn et Soule.

L'inquiétude demeure face à la nomination d'un directeur intérimaire au 1^{er} janvier 2015 en l'absence de Directeur Adjoint, et face au non remplacement du Directeur actuel, en partance pour une autre caisse.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Pays Basque et du Seignanx a voté le 25 novembre dernier une motion qui a été transmise à son autorité de tutelle, la CNAF, afin de réaffirmer la nécessité d'obtenir un directeur de plein exercice pour assurer dans la continuité, un service de qualité et de proximité territoriale.

Elle propose donc au Conseil Municipal de s'associer à cette motion, et de la faire parvenir à M. le Préfet et à Mme la Secrétaire d'Etat Chargée de la Famille Laurence Rossignol, sous couvert de Mme La Ministre des Affaires Sociales, Marisol Touraine.

Localement, elle propose de transmettre cette motion au Conseil des Elus, afin que la solidarité territoriale soit clairement réaffirmée par les collectivités qui travaillent chaque jour avec les services de la CAF, et au service des familles, déjà durement impactées par la crise.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

. **Approuve** cette motion.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'elle a été informée que l'intérim, sans date butoir, de la CAF de Bayonne va être fait par la direction de la CAF Béarn et Soule jusqu'à la fin de la convention d'objectif et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF (2013-2017).

Une assemblée générale des employés de la CAF a eu lieu hier.

Monsieur Albert MATON signifie qu'il s'agit d'une motion et non d'une délibération.

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense qu'une motion pour le REP aurait été la bienvenue ce soir.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christophe MARTIN souhaite qu'une solution pour l'Association Gym Volontaire soit trouvée rapidement. Il rappelle que le Conseil Général avait accepté que le gymnase du collège puisse être mis à disposition des associations avec, à l'appui, une convention tripartite. « Une partie des cours de l'Association Gym volontaire a été intégrée au gymnase Jean CARTILLON, l'autre partie se faisait au gymnase du collège avec une participation pour les fluides et l'entretien. Apparemment, Monsieur DEL PRADO a dénoncé cette convention par rapport aux fluides. Il rappelle que ce sont 45 personnes pénalisées.

Monsieur Ulysse DEL PRADO donne les explications nécessaires concernant la participation aux fluides qu'il trouve particulièrement onéreuse. « Nous devons rencontrer Madame la Principale mais nous n'avons pas de nouvelles. Le contexte est difficile pour tout le monde. »

Monsieur Christophe MARTIN répond que pour quelques heures, il ne faut pas mettre à mal 45 personnes. Il rappelle que pour l'utilisation du dojo, le Conseil Général participe à hauteur de 2 400 €.

Monsieur le Maire indique que ce sont deux choses différentes. « Du fait de la nouvelle salle Omnisports Jean CARTILLON, nous disposons de plus d'espace. Nous sommes à la recherche d'économie, je ne vois pas pourquoi on paierait l'utilisation d'une salle qui ne nous appartient pas alors que d'autres existent. J'ai reçu le courrier hier et je m'en suis occupé personnellement. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO demande où en est le projet du CCAS. « Il se dit qu'il aurait été abandonné. Le confirmez-vous ? Si oui, quelles sont les motivations ? »

Monsieur Gilles LASSABLE indique que ce projet a été refusé par l'Agglomération et la DDTM. « Nous le prenons de fait. Il y a un manque de visibilité. Cette non faisabilité est très sensible mais je n'ai pas suffisamment d'éléments pour en parler en toute transparence. En tout état de cause, le CCAS ne sera plus intégré dans cette nouvelle perspective. Une demande sera formulée au service des Domaines pour une nouvelle évaluation. Les 44 logements seront réduits à 33 comme indiqué lors de la commission urbanisme. Une restructuration sera néanmoins faite avec une consultation auprès des services. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO répond : « Vous dites que ce projet est retiré par obligation. Cependant, le compte-rendu de la commission urbanisme tient compte d'une précarisation sur la conservation de terre-plein et ce n'est pas une bonne raison, il va falloir être plus précis et convaincant et me dire pourquoi Madame EVENE n'a pas encore convoqué une commission action sociale sur ce sujet. Le projet Eiffage doit être apprécié en fonction de l'endroit. Il faut avoir la volonté de le porter car c'est un travail très compliqué vu les contraintes. On parle d'urbanisme et de social, il y a des transversalités. Ce projet répondait à une demande très forte du personnel. De plus, dans le projet proposé, l'accessibilité était en règle car tout était en rez-de-chaussée. Je suis très surpris d'apprendre que ce projet passe à la trappe. »

Monsieur Gilles LASSABE répond que ce projet fera l'objet d'une discussion collégiale. « Personnellement, je l'avais trouvé très convenable. Il a été mal vendu et ce n'est pas notre faute. Il n'est pas question de le mettre au panier. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO rappelle qu'il a été présenté et validé par l'Agglomération.

Monsieur Francis GONZALEZ précise qu'il a été « retoqué » pour non-conformité avec le PLU. « Le travail a été mal fait pour beaucoup de vos projets. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO précise qu'il y a toujours des difficultés auxquelles on ne s'attend pas.

Monsieur Francis GONZALEZ indique que nous n'avons pas assez d'éléments pour en parler aujourd'hui.

Monsieur Jean Pierre CRESPO rappelle la demande faite par l'Elan Boucalais pour l'installation de l'éclairage public au Stade de Mousserolles. « Vous nous aviez dit lors d'un Conseil Municipal que vous souhaitiez faire plaisir aux associations et que cette disposition allait être acceptée. Il se trouve que le Président de l'Elan Boucalais n'a jamais demandé cela. Je suis donc très surpris. »

Monsieur Patrick ACEDO répond qu'une demande a bien été faite auprès de la mairie. Le Président a été reçu et a demandé autre chose.

Monsieur Jean pierre CRESPO demande où en est l'enquête publique concernant le PDU. « Nous n'en parlons pas. C'est un projet difficile car il y a 30 ans de retard. Un certain nombre de choses n'apparaît pas. Où en est-on avec le BHNS ? de la navette fluviale ? Concernant le tram-train, la ligne existe, elle pourrait desservir des quartiers avec un aménagement d'un certain nombre d'arrêts. Toutes ces solutions sont des alternatives à la voiture. »

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un débat important qui doit être mené en commission.

Madame Marie Ange THEBAUD dit que toutes ces questions sont abordées régulièrement. « La CCI a des projets et nous sommes vigilants. »

Monsieur Louis DARRIBEROUGE intervient en disant que les médias ne rendent pas compte de tout. Aucun projet n'est abandonné. Pour le BHNS, le financement n'est pas bouclé, les discussions se poursuivent.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 40